



**MAIRIE DE**

**SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 août 2019 à 20h00**

Document affiché à l'Hôtel de Ville le **28/08/2019**  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
Pour le Maire et par délégation,

**ACTES**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 16 août 2019.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Bernard DELAVault, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Hélène DAVIET.

**Excusés :** Monsieur Bernard COULON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND  
Madame Nicole POLIGNY  
Monsieur Christophe GIRAUD qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT  
Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude LACARIN  
Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT  
Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Benoît FLUCKIGER  
Monsieur Jérôme THUIZAT qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT

**Absents :**

**Quorum :** Vingt Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

**Secrétaire :** Madame Estelle GAZET.

Monsieur Emmanuel FERRAND accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 25/06/2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il rend compte des Décisions prises par ses soins dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le Conseil Municipal par Délibération n° 07 du 13 janvier 2019.

**Acte :** **Délibération n° 01 du 27 août 2019 (20190827\_1DB01) :**  
**Domaine – Acquisition de terrains Route de Varennes**

**Objet :** **3.1 Acquisitions**

Vu l'accord des héritiers CHARTIER pour la vente à la Commune des terrains ressortissant de la succession et cadastrés Route de Varennes sous les références ZK 112 et ZK 410 pour une surface totale de 15.064 m<sup>2</sup> au prix global de 75.000,00 € hors frais d'acte et de publicité foncière, le Conseil Municipal unanime autorise cette acquisition à titre de réserve foncière.

**Acte :** **Délibération n° 02 du 27 août 2019 (20190827\_1DB02) :**  
**Domaine – Acquisition de terrains Route de Souitte**

**Objet :** **3.1 Acquisitions**

Vu l'accord des indivisaires LASSALLE, d'une part, et de Monsieur et Madame SERRE, d'autre part, pour la cession gracieuse à la Commune des parcelles cadastrées Route de Souitte sous les références respectives YK 229 et YK 228 pour une surface totale de 17 m<sup>2</sup>, le Conseil Municipal unanime autorise cette acquisition afin de régulariser l'implantation d'un poste de relèvement du réseau de collecte des eaux usées sur ce secteur.

**Acte :** **Délibération n° 03 du 27 août 2019 (20190827\_1DB03) :**  
**Domaine – Cession de terrain aux Cordeliers**

**Objet :** **3.2 Aliénations**

Vu l'offre d'achat faite par la S.C.I. LE LAGON BLEU pour l'acquisition du terrain appartenant à la Commune sous les références cadastrales AI 48 rue des Cordeliers pour 6.846 m<sup>2</sup>, et vu l'estimation préalable des Services fiscaux en date du 21 mars 2019, le Conseil Municipal unanime autorise ladite vente au prix de 1,80 € le m<sup>2</sup>.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 27 août 2019 (20190827_1DB04) :</b> <b>Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne – Point d'accès wifi public</b>
Objet :	<b>3.5 Autres actes de gestion du domaine public</b>

Vu le projet d'installation d'un point d'accès Wifi publics par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne devant l'Office de tourisme de Saint-Pourçain-sur-Sioule et considérant que ce projet destiné à favoriser l'accès de la population permanente et de la population de passage à des points d'entrée Internet gratuits est éligible à une aide financière du Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien à la mise en place de points d'accès Wi-Fi publics, le Conseil Municipal unanime prend acte de cette demande.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 27 août 2019 (20190827_1DB05) :</b> <b>Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne – Recomposition du Conseil Communautaire</b>
Objet :	<b>5.7 Intercommunalité</b>

Vu la Délibération du 25 juin 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a exprimé le souhait que la recomposition de ladite assemblée intervienne, à l'issue du renouvellement général des Conseils Municipaux, par application des règles du droit commun prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour un effectif global de 86 membres dont 11 pour la Commune (sans changement), le Conseil Municipal unanime confirme cette orientation.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 27 août 2019 (20190827_1DB06) :</b> <b>SDE 03 – Modification des statuts et adhésions</b>
Objet :	<b>5.7 Intercommunalité</b>

Vu les Délibérations respectives de leurs Conseils Municipaux par lesquelles les Communes de Vichy, Montluçon et Moulins ont décidé d'adhérer au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier, le Conseil Municipal unanime approuve ces adhésions.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 27 août 2019 (20190827_1DB07) :</b> <b>Coopération intercommunale – Création d'une Entente avec la Commune de Varennes-sur-Allier</b>
Objet :	<b>5.7 Intercommunalité</b>

Vu l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à deux ou plusieurs Conseils Municipaux de provoquer entre eux, par l'entremise de leurs Maires, une Entente sur les objets d'utilité communale compris dans leurs attributions et de passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune, et considérant que la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule et celle de Varennes-sur-Allier sont géographiquement voisines et ont des contraintes de fonctionnement globalement identiques, le Conseil Municipal par 22 voix et 4 abstentions autorise la signature d'une Convention posant les termes d'une Entente intercommunale entre les deux collectivités et désigne les délégués qui représenteront la Commune à la Conférence intercommunale.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 27 août 2019 (20190827_1DB08) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 2 du Budget général</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 22 voix contre 4, le Conseil Municipal adopte la Décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à 80.000,00 € en investissement et 16.720,00 € en fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 27 août 2019 (20190827_1DB09) :</b> <b>Finances – Garanties d'emprunt</b>
Objet :	<b>7.3 Emprunts</b>

Vu la demande de transfert des prêts de la Société d'H.L.M. FRANCE LOIRE à EVOLEA, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 4, confirme les garanties accordées par la Commune pour le remboursement des emprunts suivants souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'autoriser le transfert de celles-ci au bénéfice du nouveau débiteur.

Acte :	<b>Délibération n° 10 du 27 août 2019 (20190827_1DB10) :</b> <b>Programme d'équipement – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les études préalables nécessaires ne permettent pas d'envisager une réalisation des travaux de la passerelle avant 2021 alors que le chantier de la Route de Briailles est déjà bien avancé, le Conseil Municipal unanime décide de solliciter l'accord définitif de cofinancement du Département de l'Allier au titre du soutien aux travaux sur de voirie et sollicite par ailleurs l'attribution du fonds de concours « Mise en valeur de Communes » de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre de l'enveloppe 2019.

Acte :	<b>Délibération n° 11 du 27 août 2019 (20190827_1DB11) :</b> <b>Vie associative – Attribution de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions proposées au titre de l'année 2019 pour un total de 60.793,54 €, étant observé que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits prévus à cet effet au Budget primitif et que les subventions accordées au titre de l'aide à l'équipement, à la formation, aux manifestations, aux frais d'arbitrage et aux aides exceptionnelles seront versées sur production de pièces justificatives, en proportion des dépenses réellement exposées par les bénéficiaires par rapport aux dépenses annoncées à l'appui de leur demande et dans la limite des montants individuels votés.

Acte :	<b>Délibération n° 12 du 27 août 2019 (20190827_1DB12) :</b> <b>Programme d'incitation pour la réfection des façades du centre-ville – Attribution de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Compte tenu du montant définitif des travaux éligibles porté sur les factures produites par les demandeurs, le Conseil Municipal unanime autorise le versement des subventions correspondantes dans le cadre de l'opération de soutien des travaux de réfection de façades pour un montant total de 1.500,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 13a du 27 août 2019 (20190827_1DB13a) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 4, refuse d'admettre en créances éteintes une facturation émise sur le Budget général pour un montant total de 108,65 €.

Acte :	<b>Délibération n° 13b du 27 août 2019 (20190827_1DB13b) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 4, refuse d'admettre en créances éteintes une facturation émise sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 490,06 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 28 août 2019  
en application des dispositions de l'article L.2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Manuel FERRAND